

NEWSLETTER PARTENAIRES

Septembre 2021 n°23



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la
Haute-Marne

PARTENAIRES, NOUVELLE CAMPAGNE D'ACTUALISATION DES DONNÉES

Chaque année, la Caf recueille les données actualisées à fin septembre de différentes structures : Etablissements d'Accueil du jeune Enfant (EAJE), Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Relais Assistants Maternels (RAM), Lieux d'Accueil Enfant parent (LAEP), Prestation de service Jeunes (Ps Jeunes).

Il convient de déclarer l'activité réelle du 1/01/2021 au 30/09/2021 et votre activité prévisionnelle du 1/10/2021 au 31/12/2021.

Ces éléments permettent d'ajuster

- les éventuels acomptes restant à verser,
- d'estimer au plus juste votre futur droit 2021, au regard de votre activité « réelle » et de la fourniture du compte de résultat de votre équipement.

Cette campagne démarrera à compter du **15/9/2021**.

Pour déclarer vos données, aucunes démarches particulières à réaliser.

Vous recevrez un message électronique de la part du portail partenaires via partenaires EAJE pour les Etablissements d'Accueil du jeune enfant et mon compte partenaires pour les autres équipements.

Le retour des données actualisées à la Caf via le portail est attendu pour le **10/10/2021**.

MONENFANT.FR, UN NOUVEAU PARCOURS D'INSCRIPTION POUR LES ASSISTANTS MATERNELS

Le site monenfant.fr met en place un parcours rénové et simplifié pour les assistants maternels.

Le nouveau parcours repose sur l'inscription et la mise à jour de leur profil par les assistants maternels et non plus sur la transmission de fichiers par le Conseil Départemental.

Les assistants maternels ont désormais la possibilité de définir leurs préférences d'affichage pour leurs adresses postales et leurs coordonnées de contact, afin de garantir le respect de leur vie privée.

Lors de la mise en place de ce parcours, les profils des assistants maternels déjà recensés ont été conservés. En revanche, ceux n'ayant jamais été complétés ne l'ont pas été.

Des opérations de communication seront organisées sur le mois de septembre pour présenter cette évolution.

ASSISTANTS MATERNELS, LES NOUVELLES OBLIGATIONS

En application de l'article L. 421-3 du code de l'action sociale et des familles et du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, les assistants maternels devront autoriser la publication de leur identité et de coordonnées sur monenfant.fr pour obtenir un agrément.

Ces informations doivent faciliter la connaissance par les familles de la localisation des professionnels et à leur mise en relation avec eux.

L'assistant maternel agréé doit, à compter du 1er septembre, renseigner sur le site ses disponibilités d'accueil en termes de jours, de plages horaires et de places, a minima avant le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, pour les six mois suivants. L'assistant maternel peut également procéder à une mise à jour de ses disponibilités à tout moment.

MONENFANT.FR, L'INDISPENSABLE DE LA RENTRÉE POUR LES PARENTS



A l'occasion de la rentrée, monenfant.fr, le site des Allocations familiales, représente une mine d'informations et de solutions, facile, accessible et gratuite pour tout ce qui concerne l'accueil des enfants, des premiers mois à l'adolescence :

- pour les parents à la recherche d'une place de crèche, d'un centre de loisirs pour les activités extrascolaires des enfants ou d'une assistante maternelle...
- des conseils pour savoir quel mode d'accueil serait le plus adapté ou pour les démarches à entreprendre en tant que parents employeurs...

CONSULTATION DES DOSSIERS ALLOCATAIRES PAR LES PARTENAIRES (CDAP) : PLAN DE CONTRÔLE

Le service Cdap permet aux Caf d'ouvrir à leurs partenaires un accès à certaines données des dossiers allocataires, nécessaires à l'exercice de leurs missions. L'accès à ce service est limité et soumis à des conditions d'éligibilité.

Dès septembre 2021, des contrôles seront effectués par la Caf de la Haute-Marne afin de vérifier la légitimité des accès (utilisateurs habilités, profils...), les conditions juridiques d'accès (documents contractuels...) et les connexions atypiques (heures de connexion, IP, inactivité des utilisateurs...).

Objectif : s'assurer que chaque acteur qui accède à Cdap via le Portail Mon Compte Partenaire possède un niveau d'habilitation conforme à la politique d'accès en vigueur.

Attention : toute utilisation du service ne répondant pas aux règles d'habilitation prédéfinies peut être sanctionnée d'une interruption d'accès au service.

WEBINAIRE ALLOCATAIRES « PARENTS APRÈS LA SÉPARATION »

**Un nouveau Webinaire est proposé
le 10/9/2021 à 14H.**

Animée par des professionnelles et à destination des usagers, cette séance d'information abordera :

- Les aspects sociaux et psychologiques de la séparation tant du côté des parents que des enfants,
- La communication suite à une séparation conjugale, la résolution des conflits et la Médiation Familiale,
- Les aspects juridiques de la séparation ou du divorce sur les enfants,
- Les offres et lieux ressources à proximité.

Inscription avant le 9/9/2021

à l'adresse suivante :

**secretariat-direction.cafchaumont@
cafchaumont.cnafmail.fr**

L'ARS A ÉTÉ VERSÉE LE 17/8/2021

Cette année, 7184 allocataires de Haute-Marne ont bénéficié de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

Le montant total versé s'élève à 4 652 832 €, soit en moyenne 647€ par famille.

Nouvelle parution

Retrouvez dès à présent le bilan des fraudes 2020 dans la rubrique Partenaires du **caf.fr**

3230

**Service gratuit
+ prix appel**

